

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces,
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »
 Pour des insertions,
 les 4 premières lignes 1 fl. 50 timbre
 chaque et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION.
 à La Haye, Cour du Parlement
 derrière le Palais National
 BUREAU POUR LES ANNONCES
 Chez M. Van Weel, à la Haye
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction, sous le n. 114.

LA HAYE. 11 Mai.

Aujourd'hui, dans une séance des deux Chambres des États-Généraux, réunies, le ministre de l'intérieur *ad interim* a clôturé, au nom du Roi, la session actuelle. Dans le discours prononcé à cette occasion et que nous reproduisons demain, Son Exc. a fait une revue rétrospective des travaux législatifs de la session.

La Première Chambre des États-Généraux a successivement adopté les projets de loi suivants :

- 1° Celui relatif à la suppression des fonds pour l'industrie nationale ;
- 2° Le projet de loi portant augmentation conditionnelle des droits d'entrée et de sortie ;
- 3° Régularisation des frais pour l'imprimerie de l'Etat ;
- 4° Le projet de loi assimilant le pavillon russe à celui des nations les plus favorisées ;
- 5° Le projet de loi sur la pêche du hareng ;
- 6° Le projet de loi sur l'exécution de travaux au *Dedems-waert* ;
- 7° Celui relatif à la construction de la route de Maestricht aux frontières de la Gueldre.

Ensuite la Chambre a rejeté le projet de loi contenant le premier titre du 1^{er} livre du code pénal que la Seconde Chambre avait adopté.

Avant-hier a été célébré en la résidence l'anniversaire de S. A. R. madame la Princesse Albert de Prusse. De nombreux drapeaux flottèrent sur les murs de la ville et une revue de cavalerie fut donnée à la garnison à 11 heures.

Nous avons dit, il y a quelque temps, du projet d'indemnité de 10 millions dans la province de Groningue, et nous appréhensions avec la plus vive satisfaction que la concession vient d'en être accordée à des entrepreneurs d'Amsterdam. Cette entreprise aura des résultats incalculables pour les intérêts de la province. Les travaux d'endiguement assurent dès à présent l'ouvrage à la classe ouvrière, et neuf cents bonniers de terre seront un jour livrés à l'agriculture, rendus fertiles et produisant les revenus de la province. La ville de Groningue elle-même possède dans le *Dollard* 5,000 bonniers. Si ces terres devaient aussi fertiles que le polder aux environs de la ville qui fut caduqué il y a cent ans, et si chaque bonnier acquiert ainsi seulement une valeur de mille florins, la ville de Groningue se trouvera insensiblement posséder de nouvelles propriétés pour une valeur de cinquante millions. A l'intérêt de 4 pour cent ces propriétés assureraient un produit annuel de plus de deux cent mille florins ; la ville pourrait alors abolir l'impôt municipal et ses propres ressources suffir à toutes ses dépenses.

Un journal de Groningue, répondant à un article de la *Revue Universelle* d'Augsbourg dans lequel il était dit que l'Autriche était le meilleur des États de l'Europe catoliques, s'exprime ainsi :

« Ce sont deux, trois plumes dans lesquelles il y a encore de l'énergie contre toute la légion des journaux allemands, qui font dans ce moment

une guerre à outrance à l'Autriche.... Si aujourd'hui vous dites la vérité, on ne vous croira pas, on dira que vous êtes vendus... La presse allemande et étrangère se moque de ce que vous dites et se bouche les oreilles.... Ceux qui par amour pour leur pays natal voudraient faire entendre quelques paroles chaleureuses pour son honneur et sa réputation, comment doivent-ils s'y prendre pour ne pas paraître vils complaisants du pouvoir aux yeux de l'opinion publique?.... Un état qui ne peut résister aux attaques de la presse, qui tourne en dérision la vérité et qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre, un pareil état ne saurait subsister, ne mérite pas non plus de subsister. Ceux qui n'ont pas le courage de dire la vérité même contre l'opinion publique, ne sont pas des amis de la vérité et n'ont pas d'amour pour leur patrie. Mais celui qui dit la vérité, et le croit. Nous avons la ferme confiance, l'inébranlable certitude que l'on nous croit, et que c'est vous surtout qui ajoutez le plus de force à nos paroles. Nous vous recommandons de ne pas dire que nous ne disons pas la vérité.

La *Gazette d'Augsbourg* fait aujourd'hui la réponse suivante :
 Ce n'est pas nous qui, quoi qu'il arrive, avons loué ce que notre conviction nous a fait trouver mauvais, ce n'est pas nous qui nous sommes jamais posés les défenseurs d'un système traditionnel de dissimulation. Bien que nous comprenions autrement que vous la liberté de la presse, nous ne voulons ni n'avons besoin de réduire la publicité. Oui, nous sommes partisans du gouvernement, mais nous ne lui avons jamais sacrifié nos convictions ni la liberté de notre jugement. Toutes les fois que nous le défendons, nous le faisons librement, en bonne conscience, car nous ne permettrons jamais qu'on rende noir ce qui est blanc, qu'on traite dans la boue ce qui est juste.

Si l'on nous demande : A quoi servent deux ou trois plumes contre la légion des journaux allemands qui font dans ce moment une guerre à outrance à l'Autriche ? Nous répondrons : Elles ne serviront pas à imposer silence à ces derniers, mais elles servent, en dépit des clameurs des adversaires, à constater les faits pour des temps plus tranquilles, quand un examen impartial ne permettra plus qu'on ferme les oreilles à la voix de la vérité.

Autant que les journaux, toutes les institutions qui ne ressemblent pas à celles de la France, ont mérité d'être discutées avec des gens qui ne peuvent pas voir sans indignation. Nous n'avons pas l'intention de le faire ni avec la presse française ni avec la presse allemande.

Plusieurs journaux de Londres persistent encore à dire que la reine Victoria n'a pas abandonné le projet de faire un voyage à Paris dans le courant de cette année. Le *Galvani's Messenger* d'aujourd'hui déclare, au contraire, qu'il vient d'apprendre d'une source qu'on ne peut révoquer en doute (*From unquestionable authority*) que cet événement intéressant n'aura pas lieu cette année.

D'après une correspondance de Rome du 28 avril publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, la conduite d'une partie du clergé français, à propos de l'insurrection polonaise, a produit à Rome une impression très-fâcheuse. Le Saint-Père aurait blâmé sévèrement les manifestations publiques de sympathie données à l'insurrection, et on peut s'attendre à ce qu'il exprime ce blâme d'une manière officielle dans une encyclique aux évêques français.

On assure, dit le même journal, que l'empereur Nicolas s'occupe de rommellement dissuadé le roi de Naples de se marier avec la fille du comte de Trapani, son frère, avec la reine Isabelle.

Un ukase de l'empereur, dit le même journal, donne que dans tous les cas où d'après l'ancien code pénal la peine de mort aura été prononcée par le juge, elle sera remplacée par le fouet et cette dernière peine sera remplacée à son tour par les verges. Cet ordre n'est qu'une disposition du nouveau code pénal qui doit être mis en vigueur à partir du 13 mai 1846.

Le steamer péninsulaire le *Pasha* arrivé à Southampton, a apporté des nouvelles de Lisbonne du 30 avril. L'insurrection

qui a éclaté dans le nord du Portugal n'était pas encore apaisée, mais les rebelles ont essayé plusieurs échecs, et en sont réduits à une guerre de guérillas.

La *Gazette officielle* du 30 publie la dépêche télégraphique suivante :

« 28 avril. — Les guérillas du hant Minho sont en déroute : une des colonnes militaires est à Arcos aujourd'hui ; l'autre sera demain à Ponte-de-Lima... Interrompue par la nuit. »

On a aussi appris, par un bateau à vapeur arrivé d'Oporto, que les insurgés réunis à Regalados avaient été battus et mis en fuite par les troupes du gouvernement. Toutes les autres provinces du royaume n'ont pas bougé. Aucune arrestation n'a été faite à Lisbonne ; un docteur Gravel, naturalisé français, a reçu l'ordre de quitter le pays, comme soupçonné d'entretenir des intelligences avec le parti miguéliste et de fomenter la révolte dans le Nord.

Une réforme importante vient d'être introduite dans la marine marchande ottomane. Jusqu'à présent, les droits à percevoir sur les bâtiments de commerce dans les ports turcs ou dans les ports étrangers par les consuls ottomans n'avaient pas été bien fixés. En outre il y avait trois ou quatre pavillons (jouissance de privilèges différents). Tous ces privilèges ont été abolis, les droits régularisés, et un pavillon qui sera le même pour tous les bâtiments de commerce a été hissé jeudi à l'arsenal et salué de 21 coups de canon ; ce pavillon est rouge, avec un jack, une étoile et une bande blanche à l'un des coins.

Les États-Unis et le Mexique.

Nous avons annoncé hier le départ de M. Slidell, envoyé américain au Mexique. Cette retraite de M. Slidell a eu en apparence d'abord l'effet d'une difficulté d'étiquette ; mais, sous ce prétexte, se cachent, d'une manière d'ailleurs fort maladroite et fort transparente, les vastes et menaçants projets de l'ambition américaine. Depuis que la soif des conquêtes territoriales s'est emparée de l'Union fédérale, depuis surtout que l'annexion du Texas est venue stimuler cette soif au lieu de la désaltérer, les convoitises du gouvernement et du peuple américain se sont reportées sur la Californie ; cette région qui ouvrirait aux états du Sud une issue sur l'océan Pacifique, comme l'Oregon en ouvrira une à ceux de l'Ouest, et qui donnerait aux États-Unis la baie de San-Francisco, c'est-à-dire la plus puissante des positions maritimes et commerciales qui puissent se former sur l'océan Pacifique. Tous les moyens sont bons pour satisfaire cette convoitise. En envoyant M. Slidell à Mexico, on avait espéré arriver au but par la paisible voie des intrigues diplomatiques, et il est certain que ce ministre avait ordre d'offrir au Mexique la quittance de sa dette envers les États-Unis en échange de la Californie. Mais Parés a déjoué ce plan en refusant de rebouquer d'une manière générale les relations internationales, et en offrant de traiter une à une et séparément les questions pendantes entre les deux pays. Il s'est efforcé de simplifier la situation, et c'est ce que le gouvernement américain se gardera bien de faire, parce que plusieurs complications seront grandes, plus il lui sera facile d'agir sur le Mexique, soit par la corruption, soit par la force. Le retour de M. Slidell et la marche du général Taylor ne donnent que trop lieu de craindre que les jours de violence ne soit arrivé. Déjà il suffit du moindre accident pour provoquer une lutte qu'il serait difficile d'étouffer ; et puis, à défaut d'accident, il est probable que les troupes américaines prendront l'initiative des hostilités

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 12 MAI 1846.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN.

LE JUIF ERRANT DE M. EUGÈNE SUE.

PORTÉE SOCIALE DU LIVRE. — SUITE.

J'ai fait, en lisant le *Juif errant*, un mauvais rêve, ou, si vous aimez mieux, une méchante supposition, qu'il faut que je vous raconte, ne fût-ce que pour m'en accuser. Vous vous souvenez du début du livre, où le lecteur, transporté tout d'un coup aux limites du monde, découvre, sur les rives du détroit de Behring, les traces des pas d'un homme, et, sur la rive opposée, les traces moins étendues des pas d'une femme. Comme ces vestiges ne sont pas de la même grandeur, l'auteur en conclut, avec une saine dialectique, que ce n'est pas un personnage seulement, mais que ce sont deux personnages qui ont eu l'idée assez bizarre de prolonger leur promenade sentimentale jusque dans ces lieux désolés. Faut-il le dire ? pendant que j'examinais, avec la loupe de la critique, les nombreuses pages du *Juif errant*, et que je rapprochais les unes des autres les diverses parties de l'ouvrage, il m'a semblé plus d'une fois retrouver en présence d'une découverte analogue, et remarquer dans la trace de divers pas, ou, si vous le voulez, de divers esprits. C'est à ce point que, si M. Sue n'était pas bien sûr d'avoir conçu et exécuté à lui seul le *Juif errant*, je serais porté à croire que, sous la raison sociale, ou, pour parler plus poliment, la raison littéraire inscrite au frontispice de l'ouvrage, il y a une commandite intellectuelle formée de trois éléments : un dramaturge habitué à remuer ces cordes à puits qu'on appelle les nerfs des spectateurs de mélodrames, et à tailler dans le roc ces situations violentes et étonnantes qui prêtent aux scènes étonnantes et terribles ; un romancier habitué à développer les caractères, à mettre en scène des acquisitions et des découvertes, et à rendre accessibles aux lecteurs, par l'explication, des conceptions dramatiques qui, sans ce secours, auraient besoin d'être créées par quelque Balzac des boulevardiers, afin de produire l'impression moitié physique, moitié morale, qu'on peut en attendre ; enfin un utopiste, chargé de peindre des rêveries passionnées au scepticisme du romancier et à l'indifférence du dramaturge, et d'ouvrir des échappées poé-

tiques sur l'horizon de l'avenir. J'ai promis de ne rien céler, eh bien ! j'ajouterais, pour être vrai jusqu'au bout, que j'ai cru voir sortir de ces trois têtes, réunies sous la peau du même lion, Porcille.... d'un universitaire.

Cette intervention de l'utopiste est surtout sensible dans les parties de l'œuvre de M. Sue qui affichent la prétention d'être l'expression indignée de la morale sociale. Il est impossible que, dans l'analyse sommaire des propositions développées par M. Sue, vous n'ayez pas reconnu la trace de l'influence de deux ou trois utopies qui, vaincues dans le domaine des idées, ont laissé cependant des marques de leur passage dans la sphère des sentiments. Nous voulons parler des doctrines d'Owen, de Saint-Simon, et surtout de Fourier, qui, par l'originalité de son esprit et la supériorité de ses conceptions, est devenu le fond commun auquel tous les réformateurs contemporains ont emprunté leurs principales théories.

Selon eux, il y a cinq mille ans que la morale humaine se trompe, en enseignant à l'homme la lutte contre ses passions, et la plus belle des victoires, celle qu'il remporte sur lui-même, au lieu de résister à ses penchants, il faut s'y abandonner ; morale facile, dans le culte de laquelle l'homme a été précédé par la brute ; toutes les passions sont bonnes parce qu'elles viennent de Dieu ; l'immoralité ne consiste donc pas à obéir à ses passions, mais à lutter contre elles.

Tels sont, à peu de chose près, les principes des nouveaux réformateurs. Plus de responsabilité individuelle pour les actions, une responsabilité collective et sociale ; le libre essor des passions, et, au moyen de l'immense variété de jouissances qu'on doit trouver dans la satisfaction donnée à toutes les facultés physiques et intelligentes, la réalisation du bonheur universel, cette autre quadrature du cercle qu'on cherchera jusqu'à la fin des temps, parce qu'elle ne sera jamais trouvée.

Ces utopies ne sont pas très-dangereuses chez les utopistes proprement dits, précisément parce qu'ils les présentent à l'état de système et qu'ils les discutent ; or, la discussion en fait voir bientôt tout le vide. Les points de vue d'ensemble et les plans d'application sont mortels pour ces espèces de rêves ; d'abord parce que l'esprit des rêveurs est un peu comme l'esprit des fous, qui ne peuvent pas soutenir une longue conversation sans laisser percer, par quelque soudaine échappée, leur manie ; ensuite parce que la réalité à quelque chose de solide et même de brutal qui dissout bientôt, en les heurtant, ces rêves et ces projets fantastiques, assez semblables à ces bulles de savon magnifiquement nuancées, qui suspendent avec elles les couleurs de l'arc-en-ciel au châtiment d'un enfant, mais qui s'évanouissent au premier contact, en ne laissant qu'un peu d'eau sale sur la main qui les a touchées. Lisez Fourier, par exemple, et laissez-vous aller un moment au prestige de cette intelligence mathématiquement folle qui met les rêves de son imagination romantique en équations, et qui déploie une puissance

incontestable de science et de raisonnement à réduire l'impossible en syllogismes ; vous ne tarderez pas à vous réveiller. Tantôt ce seront les singulières idées du poète, c'est le mot, sur le fluide boréal qui doit changer la mer en une vaste limonade, et sur l'influence de la société harmonieuse qui doit déterminer une sous-creation d'où sortiront les *anti-républicains*, qui traqueront le poisson pour le compte de l'homme ; et les *anti-bourgeois*, qui s'attelleront aux navires dans les temps de calme. Tantôt ce sera l'étrange théorie de l'auteur sur le mariage qui doit assurer à la femme la pluralité des maris, et lui donner à la fois un favori, un géniteur et un époux, suivant les chevrons obtenus dans le mariage, qu'on nous laisse ce terme, et les grades de la paternité. Une autre fois, vous vous réveillerez en sursaut, au bruit de trois cent mille bouillons de bouteilles de vin de Champagne qui partiront à un signal donné, afin d'annoncer au monde l'Austerlitz d'un nouveau genre, ajouté aux gloires de la France, sortie victorieuse de la grande bataille des vol-aux-vents et des petits pâtés, livrée sur les bords de l'Euphrate par des armées de cuisiniers.

Ces excentricités sont autant de garde-fous placés sur la route du lecteur, et qui avertissent le passant de la nature du pays où il voyage. Aussi tous ces systèmes sociaux ont-ils eu bientôt perdu leur crédit. Mais il était impossible que tant d'utopies battissent l'air sans y laisser quelques traces de leur passage. Le fouriérisme est donc festé à l'état de sentiment dans certaines intelligences, c'est-à-dire comme une protestation vague, mais passionnée, contre l'état social du monde, comme une intuition confuse d'une nouvelle organisation sociale dans laquelle les conditions du mal et du bien seraient changées.

C'est sous cette nouvelle forme, beaucoup plus dangereuse, précisément parce qu'elle est moins systématique et moins raisonnée, que le fouriérisme est entré dans la composition du *Juif errant*, auquel il a fourni une partie qui lui manquait absolument, je veux parler de la partie morale.

Prenez un exemple : il faudrait n'avoir aucune notion des doctrines de Fourier pour ne pas reconnaître l'influence de ses doctrines dans le caractère d'Adrienne de Cardoville, dont le type a été si aisément dessiné par M. Sue, dans cette scène où elle se livre, au reste, il faut le reconnaître, des tourterelles qui rappellent le *Jeune de l'Albanie*. Cette scène est une suite de rêves dont elle est composée de verbes, et je ne suis pas sûr que, dans l'un des passages morales dont l'auteur l'a douée, on ne retrouve pas les sept péchés capitaux, que M. Sue doit mettre en drame pour le *Commissariat*, quand il aura terminé le *Juif errant*. D'abord sa bouche, admirablement sensuelle, je cite l'auteur, indique assez le penchant très-peu combattu de sa nature. La gourmandise y appelle les *plus exquis délectations*, et y vit en bon voisinage avec la volupté ; la mollesse et la paresse, sa compagne, respirent dans tous les

Après les usages du congrès, le concours de la chambre des représentants est nécessaire pour rendre la résolution définitive, et il est probable qu'elle donnera lieu à un nouveau débat dans le sein de cette assemblée. Dans la motion de M. Crittendon il n'est pas une expression qui n'ait notre sincère approbation et elle forme un contraste frappant avec les termes provocants et inqualifiables des communications de M. Polk. En effet, lorsque le sénat des Etats-Unis parla de la malheureuse conséquence de l'allégeance divisée d'une population américaine et de la confusion et du conflit qui naîtraient d'une double juridiction nationale dans l'Orégon... il reconnait virtuellement le principe de la division que M. Polk a voulu lui imposer.

Jusqu'à et sous plus d'un rapport la dénonciation, telle qu'elle est adoptée par le sénat, améliore les chances d'une prompt solution. La résolution du sénat reconnaît en termes généraux la base sur laquelle seule une telle solution peut reposer, et en mettant un terme à l'occupation commune, elle nous présente à envisager dans toute leur étendue les droits dérivés de l'occupation actuelle. Quel que soit le sort des traités provisoires, nous pensons que personne ne contestera que les droits et les intérêts que le protecteur et le protégé des traités a fait naître sont sacrés tant en vertu de la lettre qu'en vertu des droits primaires auxquels nous pouvons aujourd'hui recourir. Notre position domine sur le même terrain que les Etats-Unis pour le partage de tout le territoire en litige est plutôt affirmée qu'affaiblie par l'abrogation du traité et nous ne pouvons douter que les ministres de la couronne ne soient prêts en recevant la notification, à déclarer avec fermeté et d'une manière explicite au cabinet de Washington quels sont les droits que depuis longtemps ils ont décidés et ne pas à soumettre. Tous les incidents qui ont surgi dans le cours de ces négociations ont été résolus par un plus ou moins de compromis qui nous abandonnent nos droits.

Nouvelles de France.

La chambre des députés de France a adopté samedi, par 221 voix contre 11, le projet de loi relatif au chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, et a continué la discussion du projet relatif aux chemins de fer du centre de Châteauroux à Limoges et du Bec-d'Auvergne à Clermont.

La chambre des pairs s'est occupée le même jour du projet de loi sur les douanes (exécution du traité conclu avec la Belgique). M. le comte de Béthune, sans combattre la convention, a soutenu que ses adversaires comme ses partisans étaient tombés dans de grandes exagérations, qu'il ne fallait pas la considérer comme convention commerciale, mais comme convention purement politique. Au sujet du projet de loi relatif à la convention de 1842, M. le colonel Allard a proposé de renvoyer la chambre des députés à la commission de la Havre. La commission propose de démolir l'enceinte de la Havre, dont la commission propose la démolition.

Un statuaire, qui habite le quartier de Luxembourg, étant sorti de grand matin, l'un de ces jours derniers, aperçut rue de la Harpe, au n° 10, par quatre paires de cocheter, il vit un homme en habits rouges en grosses lettres sur son front, et sur sa poitrine, le mot rouge.

Mort au roi ! On dit qu'il faut bien vivre, et que l'on ne peut mourir que par la mort. Le statuaire s'empressa d'arracher le papier et le porta chez le magistrat. Ce magistrat l'enferma dans un tiroir, et se mit à la recherche des plus actives recherches. Mais jusqu'à présent il lui a été impossible de rien découvrir.

Les dernières nouvelles d'Alger sont du 30 avril; elles annoncent que le général Bugeaud, ministre de l'empire, qui était porteur d'une soixantaine de lettres adressées à différents chefs de tribus. Dans ces lettres, Abd-el-Kader annonce qu'il ne s'est point retiré dans le Maroc, que sa marche en retraite dans l'ouest a été une ruse pour tromper les chrétiens. Bien loin de songer

Dieu. Il aggrave à leurs yeux les motifs qu'elles ont de faillir; il diminue l'ascendant du devoir qui les retient, et fortifie l'influence du penchant qui les entraîne; il ôte à la chute sa honte, et justifie à leurs yeux ces tentations du luxe et du plaisir, charmants mais perfides fantômes, qui, couronnés de fleurs et le sourire sur les lèvres, ne se sont déjà trop souvent dans leurs pensées pendant que leurs doigts habiles conduisent leur industrieuse aiguille; et, dans leurs songes, pendant les heures de leur sommeil.

La vie qu'elles mènent n'est pas faite pour elles; Dieu les a créées pour la gaieté, pour la parure, pour le plaisir, puisqu'il les a faites belles et charmantes. Si elles succombent, la société, loin d'avoir à les blâmer, doit encourir la responsabilité morale de leur chute. Quant à elles, elles acquiescent de nouveaux droits à l'intérêt et à la sympathie. Ce ne sont pas des coupables, ce sont des victimes qui ont cédé au froid et à la faim.

Grands casuistes du Constitutionnel, venez nous parler maintenant de la morale relâchée des jésuites! Et celle-là, qu'en pensez-vous? Est-ce que par hasard vous la trouvez austère? Les pentes du vice aplaniées, la fatalité de la corruption invoquée, la nécessité de l'immoralité érigée en principe, est-ce là ce qui vous donne le droit de vous montrer si sévères envers les apologistes du probabilisme et les complaisants docteurs qui trouvent des prétextes à tous les manquements et des circonstances atténuantes à tous les torts? Ce que vous leur reprochez d'avoir fait, c'est précisément ce que vous faites. Vous aussi, vous êtes des casuistes à la morale relâchée, car, vous aussi, vous trouvez des prétextes à la corruption, des excuses au libertinage; quel de plus? de bonnes raisons pour de mauvaises actions.

Merci, vous calomniez à la fois la société et les classes populaires. Ce n'est pas vrai que le froid et la faim soient les deux grands recruteurs de la prostitution. Tout le monde sait, au contraire, que la paresse et la gourmandise, l'amour de la parure et des plaisirs, sont les vrais mobiles qui entraînent les femmes des classes laborieuses dans les abîmes de la débauche. Non, il n'est pas vrai que le nombre immense d'ouvrières souffrant de la misère, que vous peignez, ou, au contraire, que ce peuple dont vous prétendez être le défenseur, envoie ses filles à la prostitution pour se faire des fils aux frontières, et qu'il y ait une conscription de filles pour la débauche que pour la gloire.

à abandonner la guerre sainte en Algérie, il s'occupe, dit-il, de l'actuel et il les exhorte à attaquer les Français sur plusieurs points à la fois pour les obliger à disséminer leurs forces.

M. le duc d'Aumale a quitté Médéah, emmenant avec lui une colonne d'infanterie et 4 escadrons commandés par M. le colonel d'Allonville. Le 30 avril, cette colonne devait se trouver au bivouac de Guelt-el-Settel, pays des Seba-Rous, à trois étapes de Boghar, à l'effet de remplacer les troupes de M. le général Yusuf, qui viennent se ravitailler. Quant au général lui-même, il doit repartir avec ces troupes fraîches pour reprendre les opérations dans le pays des Ouled-Nail, de concert avec le colonel de Ladmirault.

La nouvelle s'est répandue à Alger qu'Abd-el-Kader, dont on avait perdu la trace depuis quelques jours, était de nouveau rentré dans la Kabylie, et qu'il se trouvait en ce moment dans le voisinage du Jurjura. Ce mouvement inattendu, mais tout-à-fait dans les habitudes de l'émir, modifiera, si la nouvelle est vraie, les destinations données aux différentes colonnes. Ainsi, on s'attend à voir bientôt M. le duc d'Aumale se rapprocher de la forêt de Quennouga; et les troupes qui devaient marcher du côté de l'Ouarsenis, sous les ordres de M. le maréchal, vont probablement se diriger dans l'est de la province d'Alger.

Le départ de M. le maréchal aura lieu le 5 de ce mois. La santé de M. le maréchal Bugeaud est tout-à-fait rétablie. M. le maréchal-de-camp Pelissier vient d'être désigné pour remplir définitivement les fonctions de chef d'état-major général de l'armée d'Afrique, qu'il exerçait par intérim, depuis trois ans.

La postérité aura peine à comprendre l'écroulement et la légèreté de M. Thiers. Quand il fonda le National en 1830 pour élever à la hauteur d'une révolution le conflit qui venait d'éclater entre Charles X et son parlement, M. Thiers écrivit sur son drapeau :

« Contre la dynastie, pour la monarchie. »

Il voulait conserver la monarchie, et il renversait une dynastie qui régnait de droit national depuis huit siècles! Avec plus de raison et de logique dans l'esprit, M. Thiers aurait compris que la monarchie n'était possible que par le principe monarchique, et qu'en renversant la dynastie, la monarchie tombait du même coup. Qu'est-ce, en effet, que la monarchie? C'est le gouvernement d'un seul.

Le principe monarchique n'est nullement altéré par une assemblée révolutionnaire, surtout quand la base de cette assemblée est le droit des contribuables à nommer les votants de l'impôt; car la monarchie n'exclut pas le droit de propriété, qui veut que personne ne puisse être imposé que de son consentement. Ce qui change est la nature du pouvoir royal, autre chose est sa sphère d'action, qui est le pouvoir, voilà le principe; mais il gouverne en conséquence de principes, leur liberté, leur propriété, voilà la fin.

M. Thiers s'est donc montré singulièrement inconséquent si, en attaquant la dynastie, il croyait travailler pour la monarchie; autant vaudrait dire qu'en renversant le directoire, Bonaparte travaillait pour la république.

Autre conséquence de M. Thiers: il voulait un roi qui régnât et ne gouvernât pas. Assurément, c'est une théorie comme une autre que celle qui place le gouvernement dans une assemblée. On conçoit donc l'omnipotence d'un parlement ayant un pouvoir exécutif pour diriger l'administration intérieure et la politique extérieure. Mais si c'est là ce que voulait M. Thiers, comment, après avoir renversé Charles X, est-il allé chercher M. le duc d'Orléans à Neuilly, pour lui mettre sur la tête la couronne des rois de France? M. Thiers n'a-t-il pas vu que le duc d'Orléans n'était qu'un prince de la maison de Bourbon, et que la couronne n'était que le symbole d'un pouvoir absolu?

Nous savons très bien que M. Thiers tenait beaucoup à gouverner, et que dans le juste sentiment de sa capacité universelle, il lui fallait un régime qui lui permît de gouverner. Mais il n'a pas vu que le régime monarchique n'est pas fait pour un homme qui veut gouverner tout seul, et diriger du sein de son cabinet, comme Charlot, des armées dans toute l'Europe. Nous savons très bien que M. Thiers n'a pas vu que le régime monarchique n'est pas fait pour un homme qui veut gouverner tout seul, et diriger du sein de son cabinet, comme Charlot, des armées dans toute l'Europe. Nous savons très bien que M. Thiers n'a pas vu que le régime monarchique n'est pas fait pour un homme qui veut gouverner tout seul, et diriger du sein de son cabinet, comme Charlot, des armées dans toute l'Europe.

Nous le répétons: dans le plan de M. Thiers, le quoique Bourbon était une sottise qui devait faire passer le gouvernement ou était le règne en vertu du quoique Bourbon.

Que si, pour excuser M. Thiers, on nous dit qu'il n'était pas assez puissant pour faire accepter à la France un roi qui n'eût pas été de sang royal, il en faudra conclure que tout le système de M. Thiers était chimérique, et que si la France était trop monarchique pour vouloir un roi qui ne gouvernât pas, M. Thiers, comme publiciste, n'aurait pas dû attendre l'année 1846 pour le savoir.

M. Thiers ne peut donc, en prendre qu'à lui-même de la déconvenue qu'il éprouve aujourd'hui.

Eloigné du ministère, abandonné par son parti, vaincu dans le parlement par M. Guizot, menacé d'être mis en déroute dans les élections générales par M. Duchâtel, accusé de complicité morale dans une tentative de républicanisme par les journaux dynastiques, jamais homme politique ne fut dans une situation plus pitoyable.

Ce que c'est qu'une faute de logique! (Gazette de France.)

Nouvelles de Belgique.

La discussion politique sur la formation du cabinet s'est terminée samedi au sénat belge. Le ministère de M. de Theux a trouvé pour défenseurs M. le baron de Coppens, M. le chevalier de Bethune et M. le comte de Baillet. Il a rencontré encore pour adversaires M. le comte de Renesse, M. de Haussy et M. le baron de Royer.

Après un discours de M. le ministre de l'intérieur, qui a résumé toute la discussion, et a terminé en déclarant que le gouvernement voulait développer les institutions du pays dans un esprit de progrès, non de bouleversement, plusieurs orateurs ont renoncé à la parole, et l'ordre du jour a été prononcé, après quelques explications personnelles de MM. le baron de Macar, le comte de Ribaucourt et le ministre des finances.

La section centrale de la chambre des représentants a rejeté le projet de loi sur les sucres. Voici quelques renseignements que donne à cet égard un journal d'Anvers:

« La section centrale se compose de MM. Liedts, président, Van den Eynde, De la Coste et Eloy de Bordinne, défenseurs de la betterave, et Loos, Manilius et Desmaiseurs, défenseurs de la canne. »

« Deux questions principales ont donné lieu surtout à une grande divergence d'opinion. »

« La première est celle de l'impôt à établir pour le sucre indigène. Les défenseurs du sucre de canne ont d'abord proposé le chiffre de fr. 40, qui n'a pas été admis, et la section centrale a adopté ensuite celui de fr. 38 proposé par le gouvernement. »

« La seconde question principale était celle du rendement pour le sucre exotique. Ici encore, c'est le chiffre de 72 1/2 proposé par le gouvernement, qui a été admis; la minorité avait proposé 68; mais la voix prépondérante, dans cette question comme dans la première, du président, a décidé de la majorité. »

« Quant à l'augmentation facultative du rendement, si la recette présu-mée n'était pas atteinte, M. Liedts s'étant joint aux défenseurs de la canne, cette disposition a été repoussée. »

« La disposition relative aux retenues forcées a été rejetée par 5 voix contre 2. »

« Enfin, contrairement à tous les précédents, la section centrale a mis aux voix l'ensemble du projet; le sucre indigène repoussant l'augmentation de l'impôt, et, d'autre part, le rendement de 72 1/2 n'étant pas admissible pour le sucre de canne, trois voix ont voté contre l'ensemble, deux pour, et deux se sont abstenus. »

« Quoiqu'il en soit, ce vote de la section centrale n'amènera aucun retard dans la discussion devant la chambre. M. Loos, nous assure-t-on, sera le rapporteur de la section centrale. »

Nous croyons savoir de notre côté, ajoute le Journal de Bruxelles, que le gouvernement soumettra de nouvelles propositions à la chambre, notamment en ce qui concerne le rendement. Si nous ne nous trompons, il a acquis la conviction que le chiffre auquel il a été fixé d'abord, pouvait être abaissé sans inconvénient.

Nouvelles de Madrid.

Les journaux de Madrid publient un rapport du ministre de la guerre et le décret de la reine qui accorde l'amnistie à tous les soldats qui ont été faits prisonniers à Santiago. En voici le texte:

« J'ai attendu les raisons qui m'ont été exposées par mon conseil des ministres, j'ai réfléchi et j'ai dit: »

« Art. 1^{er}. Usant, de la prérogative qui m'appartient d'après l'article 45 de la constitution, je fais grâce de la peine capitale, qui pourrait les atteindre... »

— mesure singulièrement élastique et qui s'élargit avec l'ambition de celui qui l'applique; — ces ouvriers à qui vous insinuez que c'est la société qui est coupable de leurs crimes quand ils en commettent, sur quels sentiments voulez-vous qu'ils s'appuient pour supporter les pénibles labeurs et lutter contre les épreuves de tout genre qui les assaillent dans la vie réelle? Vous leur ôtez la morale, qui fait leur force dans le combat, la morale de la prééminence de l'âme sur le corps, des sentiments sur les sens, la morale du devoir, du sacrifice, de la lutte de l'intelligence contre l'instinct, et vous remplacez cette morale par celle du fourberisme, qui lâche la bride aux instincts, qui divinise les sens, qui pousse à la satisfaction des passions.

Vous ne leur laissez que le matérialisme, qui fait leur force dans le combat, la morale de la prééminence de l'âme sur le corps, des sentiments sur les sens, la morale du devoir, du sacrifice, de la lutte de l'intelligence contre l'instinct, et vous remplacez cette morale par celle du fourberisme, qui lâche la bride aux instincts, qui divinise les sens, qui pousse à la satisfaction des passions. Vous ne leur laissez que le matérialisme, qui fait leur force dans le combat, la morale de la prééminence de l'âme sur le corps, des sentiments sur les sens, la morale du devoir, du sacrifice, de la lutte de l'intelligence contre l'instinct, et vous remplacez cette morale par celle du fourberisme, qui lâche la bride aux instincts, qui divinise les sens, qui pousse à la satisfaction des passions.

Trouveriez-vous par hasard que ce régime moral n'est pas assez compromis? Ces procès fameux dont les dernières rumeurs frappent vos oreilles, ces bandes de malfaiteurs organisées, cette société des escarpes qui semble parodier les égarés de l'Inde, cette espèce de coup d'Etat que le ministère vient d'être obligé de faire contre l'arsenic pour rendre la sécurité au foyer domestique, sont-ce là des symptômes tellement rassurants qu'il soit permis d'ébranler les colonnes qui restent debout et qui soutiennent l'édifice social? Ne craignez-vous pas que ce régime moral n'est pas assez compromis? Ces procès fameux dont les dernières rumeurs frappent vos oreilles, ces bandes de malfaiteurs organisées, cette société des escarpes qui semble parodier les égarés de l'Inde, cette espèce de coup d'Etat que le ministère vient d'être obligé de faire contre l'arsenic pour rendre la sécurité au foyer domestique, sont-ce là des symptômes tellement rassurants qu'il soit permis d'ébranler les colonnes qui restent debout et qui soutiennent l'édifice social?

« Une simple question, si vous plaît. Ces ouvriers à qui vous enseignez la libre expansion des passions et le légitimité de tous nos penchants, semblables à des leviers divins que le Créateur nous a donnés afin que nous nous élevions sans cesse, ces ouvriers à qui vous répétez qu'il est licite de rechercher la satisfaction de ses sens; que la volupté, la gourmandise, l'amour de la parure sont des vertus; qu'ils sont sur la terre pour y trouver tous les genres de bonheur; que la société leur droit un salaire convenable, »

« mesure singulièrement élastique et qui s'élargit avec l'ambition de celui qui l'applique; — ces ouvriers à qui vous insinuez que c'est la société qui est coupable de leurs crimes quand ils en commettent, sur quels sentiments voulez-vous qu'ils s'appuient pour supporter les pénibles labeurs et lutter contre les épreuves de tout genre qui les assaillent dans la vie réelle? Vous leur ôtez la morale, qui fait leur force dans le combat, la morale de la prééminence de l'âme sur le corps, des sentiments sur les sens, la morale du devoir, du sacrifice, de la lutte de l'intelligence contre l'instinct, et vous remplacez cette morale par celle du fourberisme, qui lâche la bride aux instincts, qui divinise les sens, qui pousse à la satisfaction des passions.

Vous ne leur laissez que le matérialisme, qui fait leur force dans le combat, la morale de la prééminence de l'âme sur le corps, des sentiments sur les sens, la morale du devoir, du sacrifice, de la lutte de l'intelligence contre l'instinct, et vous remplacez cette morale par celle du fourberisme, qui lâche la bride aux instincts, qui divinise les sens, qui pousse à la satisfaction des passions. Vous ne leur laissez que le matérialisme, qui fait leur force dans le combat, la morale de la prééminence de l'âme sur le corps, des sentiments sur les sens, la morale du devoir, du sacrifice, de la lutte de l'intelligence contre l'instinct, et vous remplacez cette morale par celle du fourberisme, qui lâche la bride aux instincts, qui divinise les sens, qui pousse à la satisfaction des passions.

Trouveriez-vous par hasard que ce régime moral n'est pas assez compromis? Ces procès fameux dont les dernières rumeurs frappent vos oreilles, ces bandes de malfaiteurs organisées, cette société des escarpes qui semble parodier les égarés de l'Inde, cette espèce de coup d'Etat que le ministère vient d'être obligé de faire contre l'arsenic pour rendre la sécurité au foyer domestique, sont-ce là des symptômes tellement rassurants qu'il soit permis d'ébranler les colonnes qui restent debout et qui soutiennent l'édifice social? Ne craignez-vous pas que ce régime moral n'est pas assez compromis? Ces procès fameux dont les dernières rumeurs frappent vos oreilles, ces bandes de malfaiteurs organisées, cette société des escarpes qui semble parodier les égarés de l'Inde, cette espèce de coup d'Etat que le ministère vient d'être obligé de faire contre l'arsenic pour rendre la sécurité au foyer domestique, sont-ce là des symptômes tellement rassurants qu'il soit permis d'ébranler les colonnes qui restent debout et qui soutiennent l'édifice social?

« Une simple question, si vous plaît. Ces ouvriers à qui vous enseignez la libre expansion des passions et le légitimité de tous nos penchants, semblables à des leviers divins que le Créateur nous a donnés afin que nous nous élevions sans cesse, ces ouvriers à qui vous répétez qu'il est licite de rechercher la satisfaction de ses sens; que la volupté, la gourmandise, l'amour de la parure sont des vertus; qu'ils sont sur la terre pour y trouver tous les genres de bonheur; que la société leur droit un salaire convenable, »

